

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PROFESSIONNELS DU VERRE

Syndicat professionnel

10 rue du Débarcadère

75017 PARIS



SIRET 784 357 873 00024 - NAF 6411Z

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

- ▶ RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
- ▶ RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

GEREC

Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

14 rue La Fayette
75009 PARIS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PROFESSIONNELS DU VERRE

Syndicat professionnel

10 rue du Débarcadère

75017 PARIS



SIRET 784 357 873 00024 - NAF 6411Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016**

GEREC

Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

14 rue La Fayette
75009 PARIS

G E R E C

gestion expertise et révision comptable

14, RUE LA FAYETTE, 75009 PARIS
☎ 01 45 22 50 36 - FAX 01 43 87 56 66
gerec@orange.fr

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le **30 juin 2016** sur :

- le contrôle des comptes annuels de la **FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PROFESSIONNELS DU VERRE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

II- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié du principe comptable appliqué.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 2 novembre 2016


Denis COCITO
Président

COMPTES ANNUELS

2016

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

ASS Fédération Française Prof. du verre

10 Rue du débarcadère
75852 PARIS CEDEX

APE : 9411Z
Siret : 78435787300024



Fiduciaire Mallet
Expertise Audit et Conseil

Sommaire

1. Comptes annuels	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Annexe	9
<i>Règles et méthodes comptables</i>	10
<i>Faits caractéristiques</i>	13
<i>Notes sur le bilan</i>	14
<i>Autres informations</i>	19

COMPTES ANNUELS

2016

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2016	Net 30/06/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	69 201	53 831	15 370	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	52 730	49 206	3 524	67
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	153 817		153 817	153 817
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	275 747	103 037	172 710	153 884
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	282		282	
Avances et acomptes versés sur commandes	18 187		18 187	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	62 410	11 816	50 593	
Autres créances	41 156		41 156	22 814
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 608		1 608	1 157
Disponibilités	157 698		157 698	38 636
Charges constatées d'avance (3)	6 821		6 821	5 097
TOTAL ACTIF CIRCULANT	288 162	11 816	276 346	67 704
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	563 909	114 853	449 056	221 588
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2016	30/06/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	114 671	172 805
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	74 532	
Report à nouveau	38 111	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	17 117	-58 134
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	244 431	114 671
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 957	
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 098	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 199	47 332
Dettes fiscales et sociales	78 863	56 446
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	58 707	3 139
Produits constatés d'avance (1)	3 800	
TOTAL DETTES	204 625	106 917
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	449 056	221 588
(1) Dont à plus d'un an (a)		106 917
(1) Dont à moins d'un an (a)	202 527	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	8 957	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/06/2016	30/06/2015
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	33	
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	674 284	425 917
Chiffre d'affaires net	674 318	425 917
<i>Dont à l'exportation</i>	24 700	
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	98 555	68 396
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	975	82
Autres produits	996	7 791
Total I	774 843	502 180
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	11	
Variations de stock	23	
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	449 441	272 069
Impôts, taxes et versements assimilés	2 791	2 976
Salaires et traitements	211 010	201 868
Charges sociales	83 318	79 985
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 060	4 464
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	10 478	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	3 819	8
Total II	764 361	561 369
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-9 892	-59 183
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	245	987
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	249	62
Total V	494	1 049
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	494	1 049
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	10 386	-58 134

Compte de résultat (suite)

	30/06/2016	30/06/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	11 118	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	11 118	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 366	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	2 366	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	8 752	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	2 021	
Total des produits (I+II+V+VII)	786 455	583 235
Total des charges (III+IV+VI+ VIII+IX+X)	769 338	561 369
BENEFICE OU PERTE	17 117	-58 134
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COMPTES ANNUELS

2016

Période du 01/07/2015 au 30/06/2016

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS Fédération Française Prof. du verre

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2016, dont le total est de 449 056 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 17 117 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2015 au 30/06/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/09/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,79 %
- Taux de croissance des salaires : 0,75 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0,04 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2015

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 6 159 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 3 051 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2015 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Transmission Universelle de Patrimoine le 31 Octobre 2015 entre FFPV et TECHNIVERS.
Fiscalisation de FFPV à compter du 1er Juillet 2015.

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

L'Association FFPV a fusionné avec l'Association TECHNIVERS le 31 Octobre 2015. Il s'agit d'une transmission universelle de patrimoine (fusion simplifiée).

Cette fusion est rétroactive au 1er Juillet 2015.

L'Association FFPV, précédemment non fiscalisée, est soumise à fiscalisation à compter du 1er Juillet 2015.

Autres éléments significatifs

Les cotisations des Adhérents sont constatées en comptabilité lors de la facturation et non plus au moment de l'encaissement.

Le changement de méthode engendre un impact de 15k€ sur le résultat.

Le solde à reverser aux régions au 30 Juin 2016 est de 21550.53€.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 901	28 300		69 201
Immobilisations incorporelles	40 901	28 300		69 201
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	4 378			4 378
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 586	28 765		48 352
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	23 964	28 765		52 730
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	153 817			153 817
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	153 817			153 817
ACTIF IMMOBILISE	218 681	57 065		275 747

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	28 300	28 765		57 065
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	28 300	28 765		57 065
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	51 200	2 630		53 831
Immobilisations incorporelles	51 200	2 630		53 831
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	4 378			4 378
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	43 398	1 430		44 829
- Emballages récupérables et divers				
immobilisations corporelles	47 776	1 430		49 206
ACTIF IMMOBILISÉ	98 976	4 060		103 037

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 110 387 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	62 410	62 410	
Autres	41 156	41 156	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 821	6 821	
Total	110 387	110 387	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ETAT - PRODUITS À RECEVOIR	3 051
SNFA	23 818
Total	26 869

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 202 527 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	8 957	8 957		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 199	52 199		
Dettes fiscales et sociales	78 863	78 863		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	58 707	58 707		
Produits constatés d'avance	3 800	3 800		
Total	202 527	202 527		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
- envers les Groupes et associés				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	18 191
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	16 086
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	7 102
TAXE APPRENTISSAGE / F.CONTINUE	1 153
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	484
Total	43 016

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	6 821		
Total	6 821		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	3 800		
Total	3 800		

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 20 663 euros
La convention collective de la Fédération prévoit des indemnités de fin de carrière. La Fédération Française Professionnelle du Verre est adhérente à la convention de la miroiterie , de la transformation et du négoce du verre.
Les IFC évalués au 30 Juin 2016 sont de 20 662.96€.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PROFESSIONNELS DU VERRE

Syndicat professionnel

10 rue du Débarcadère

75017 PARIS



SIRET 784 357 873 00024 - NAF 6411Z

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016**

GEREC

Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

14 rue La Fayette
75009 PARIS

G E R E C

gestion expertise et révision comptable

14, RUE LA FAYETTE, 75009 PARIS
☎ 01 45 22 50 36 - FAX 01 43 87 56 66
gerec@orange.fr

Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention soumise à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Convention déjà approuvée par l'organe délibérant

Nous vous informons que l'exécution de la convention du 2 janvier 2014 de prestations fournies à l'organisme de formation TECHNIVER, déjà approuvée par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est éteinte suite à la reprise de l'activité de TECHNIVER par la F.F.P.V., entraînant la dissolution de TECHNIVER par transfert universel de patrimoine à la F.F.P.V.

Fait à Paris, le 2 novembre 2016


Denis COCITO
Président